

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DASES 190** Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12<sup>e</sup>).

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris en date du 14 décembre 1994 approuvée par arrêté du 19 décembre 1994 et prorogée par arrêté du 22 mars 1999 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement au Samu Social de Paris, 35 avenue Courteline à Paris (12e) et d'autre part de l'autoriser à signer une convention avec ce GIP ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Groupement d'Intérêt Public Samu social de Paris (SIMPA 94 601 dossier 2021\_11276), 35 avenue Courteline à Paris (12e), une convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Samu social de Paris au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**